

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 FÉVRIER 2016

L'an deux mille seize, le douze du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

**PRESENTS :** MM REYNAUD Jean-Michel, GUY Philippe, SALLIÈRE Robert, CHAPPEL Michel, PERNET Florian, DUSSUD Alain, GORRE Alfred.

**EXCUSÉS :** WAX Nicolas, OLIVIERI Jérôme

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. PERNET Florian

### ORDRE DU JOUR

1. Délibération création de poste d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe (CDD 6 mois)
2. Information et délibération concernant le Cabinet JACON et la demande de subvention pour la salle communale
3. Délibération pour signature de la convention d'Albiez Domaine Skiable
4. Délibération pour signature de la convention de la bibliothèque
5. Délibération signature avec le Crédit Mutuel d'un contrat pour l'étalement du prêt de 70 000€
6. Délibération concernant l'échange de terrains entre la Commune et Mme Ginette BERNARD
7. Terrain JORCIN/ DUCRUEZ (Tennis, Maison des Chasseurs)
8. Devis pour l'achat d'une remorque et délibération pour signature du marché
9. Adhésion à l'ANEM et Elus Ruraux
10. Demandes de subventions de la part d'organismes divers
11. Devis concernant l'enrobage du parking de la mairie
12. Renouvellement de matériel informatique
13. Information sur les projets hydro-électriques
14. Information sur les animations : les Celti'Cimes, Concerts, Fête de la Montagne
15. Information sur le déplacement des armoires France Télécom/ADSL et cabine téléphonique
16. Questions diverses
  - Délibération sur le programme des travaux 2016 à réaliser par l'ONF
  - Projet de soumission de parcelles forestières
  - Remplacement du Conseiller communautaire M. OLIVIER Pascal
  - Formation de la secrétaire de Mairie

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures.

M. le Maire demande au Conseil Municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 13 novembre 2015 suscite des remarques. Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire expose le fait que M. OLIVIER Pascal démissionne de son mandat de conseiller municipal et par voie de conséquence de ceux de délégué suppléant de la commune à la Communauté de Communes de l'Arvan et au SIVAV.

### DÉLIBÉRATION CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>E</sup> CLASSE (CDD 6 MOIS)

Une nouvelle secrétaire de mairie a été embauchée le 25 janvier dernier avec un contrat CDD 2 mois afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité pour le secrétariat. Son contrat se verra reconduit en CDD 6 mois, il n'est pas nécessaire de prendre une délibération. Ce poste existe depuis 1999 et est vacant.

## **INFORMATION ET DELIBERATION CONCERNANT LE CABINET JACON ET LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SALLE COMMUNALE**

M. SALLIERE Robert donne les informations sur le Cabinet Jacon. Ce cabinet a été contacté pour le montage d'un dossier de demande de subvention concernant le réaménagement de la salle communale avec extension.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de valider les honoraires d'un montant de 3600 € TTC et le lancement de l'étude de subvention par le Cabinet Jacon. M. le Maire est autorisé à débattre sur le projet.

## **DELIBERATION POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC ALBIEZ DOMAINE SKIABLE**

Une convention est proposée par Albiez Domaine Skiable concernant les forfaits de ski saison des enfants d'Albiez-le-Jeune qui fréquentent l'école primaire d'Albiez-Montrond. Ces forfaits sont pris en charge par la commune d'Albiez-le-Jeune. Il y a 8 enfants qui fréquentent l'école primaire âgés de 5 à 10 ans et qui ne font pas partie du « Ski Club d'Albiez ». Albiez Domaine Skiable s'engage à accorder le tarif de 133€ par enfant.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention.

D'autre part, M. Guy Philippe précise qu'il n'y a pas de participation pour les collégiens.

## **DELIBERATION POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LA BIBLIOTHEQUE**

La commune a reçu une proposition de convention qui lie Savoie Biblio et la bibliothèque d'Albiez-Montrond. Cette convention concerne les communes qui possèdent une bibliothèque sur leur territoire et précise le fonctionnement de celle-ci. Albiez-le-Jeune n'est pas pourvue de bibliothèque municipale. Par ailleurs, la commune verse une participation à la bibliothèque d'Albiez-Montrond pour son fonctionnement.

Le Conseil Municipal considère que cette convention n'est pas appropriée à la commune d'Albiez-le-Jeune qui ne dispose d'aucun moyen matériel ou humain et vote à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu de la signer.

Bien entendu, la participation financière de la commune n'est pas remise en cause.

## **DELIBERATION SIGNATURE AVEC LE CREDIT MUTUEL D'UN CONTRAT POUR L'ETALEMENT DU PRET DE 70 000€**

Le prêt relais de 70000 € contracté auprès du Crédit Mutuel sur le précédent mandat correspondant à un prêt de trésorerie, devant être remboursé en une seule fois en février 2016, la banque a proposé de l'étaler sur 7 ans.

Deux propositions ont été faites, l'une à taux fixe et échéances constantes et l'autre à échéances variables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rembourser ce prêt sur 7 ans selon la formule à échéances constantes de 2666,42 €, les mensualités étant moins élevées sur les trois premières années. Le surcoût en fin de contrat étant minime (90,00 €).

## **DELIBERATION CONCERNANT L'ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET MME GINETTE BERNARD**

Le chemin de Caton passe sur la parcelle n° ZV 194, terrain appartement à Mme BERNARD Ginette.

Afin de régulariser la situation, la Commune lui propose en échange la parcelle n° ZV 67 qui appartient à la commune depuis le remembrement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'accord pour cet échange de parcelles et décide de prendre en charge le bornage complémentaire de cette parcelle ainsi divisée.

Mme BERNARD souhaite également que l'échange intègre une modification des limites de la parcelle n° ZV 67 afin d'écarter le tracé du chemin de l'angle de son hangar sis sur la parcelle n° ZV 189.

La cession de cette partie de la voirie communale nécessite un déclassement de voirie.

Si le déclassement est obtenu, le remodelage du chemin pourra être envisagé conjointement avec les travaux de remplacement du réseau d'eau à cet endroit. Mme BERNARD a proposé de prendre en charge les frais de bornage.

Le Conseil Municipal vote pour la cession d'une partie de la voirie communale sous réserve du déclassement de cette partie et du rétablissement du chemin dans de bonnes conditions.

## **TERRAIN JORCIN/ DUCRUEZ (TENNIS, MAISON DES CHASSEURS)**

Le terrain de tennis ainsi que la maison des chasseurs ont été construits en partie sur un terrain privé appartenant à Mme JORCIN et M. DUCRUEZ, parcelle n° ZD 196 classée en zone Ni (zone de loisirs). Elle se situe dans l'emplacement réservé n°5 : extension de la zone de loisirs.

Afin de régulariser cette situation, M. le Maire envisage de soumettre une proposition d'achat aux propriétaires.

Proposition n° 1 :

La commune se porte acquéreur de la bande de terrain (sur laquelle empiètent les constructions) d'une superficie d'environ 940 m<sup>2</sup>, à un prix plus élevé que celui d'un terrain agricole

La parcelle restante d'une superficie d'environ 3385 m<sup>2</sup> restant accessible car la partie cédée deviendra publique.

Proposition n° 2 :

La commune se porte acquéreur de la bande de terrain d'une superficie d'environ 940 m<sup>2</sup> (sur laquelle empiètent les constructions), à un prix plus élevé que celui d'un terrain agricole

La commune se porte acquéreur du reste de la parcelle d'une superficie d'environ 3385 m<sup>2</sup> au prix du terrain agricole.

A l'unanimité, le conseil municipal mandate M. le Maire pour négocier cette transaction selon ces propositions.

#### **DEVIS POUR L'ACHAT D'UNE REMORQUE ET DELIBERATION POUR SIGNATURE DU MARCHE**

M. SALLIÈRE Robert expose que la commune ne dispose pas d'engin de transport pour les terre, déblais, déchets verts. Les employés communaux utilisent pour ce faire le tractopelle, solution peu pratique et onéreuse.

M. SALLIÈRE Robert présente trois devis de remorque pour le tracteur communal. Le choix se porte vers une remorque Maître BMSR 50 sans les rehausses d'un montant de 4 900 € HT.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'achat de ce matériel et mandate M. le Maire pour réaliser cet achat.

#### **ADHESION A L'ANEM ET ELUS RURAUX**

L'ANEM (Association Nationale des Elus de Montagne), cette association rassemble et défend les communes de montagne.

Compte tenu des modifications à venir dans l'intercommunalité, les élus ont jugé qu'il était souhaitable de marquer notre particularité par rapport aux communes de fond de vallée et de s'assurer d'un éventuel soutien.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer à cette association.

M. GORRÉ Alfred indique que l'association des maires ruraux concerne les villages de fond de vallée, et que la commune ne peut adhérer à toutes les associations d'élus.

#### **DEMANDES DE SUBVENTIONS DE LA PART D'ORGANISMES DIVERS**

Demande de subvention de la part de l'école primaire d'Albiez-Montrond concernant le séjour de 3 jours à la Féclaz « Ski fond/Réchauffement climatique » fin mars 2016 : 9 élèves d'Albiez-le-Jeune participent à ce séjour, le montant demandé est de 450 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder cette subvention.

Les autres demandes seront examinées lors du vote du budget 2016 dans une enveloppe globale.

#### **DEVIS CONCERNANT L'ENROBAGE DU PARKING DE LA MAIRIE**

M. SALLIÈRE Robert présente un devis d'environ 15 000€ pour l'enrobage du parking de la mairie en vue d'une demande de subvention.

M. PERNET Florian demande un autre devis avec un revêtement perméable.

M. SALLIÈRE Robert indique que la consultation va être élargie à d'autres entreprises et pour d'autres procédés.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire une demande de subvention pour la réalisation des travaux.

#### **RENOUVELLEMENT DE MATERIEL INFORMATIQUE**

M. le Maire présente un devis pour le renouvellement d'une partie du matériel informatique et l'acquisition d'un projecteur.

L'ordinateur utilisé pour le cadastre est obsolète. Le montant total des achats se monte à 1800 € TTC.

Le Conseil Municipal n'a pas de remarque particulière à formuler.

#### **INFORMATION SUR LES PROJETS HYDRO-ELECTRIQUES**

##### **PROJET VOLTALIA**

Le projet de convention présenté par la société VOLTALIA est en cours d'étude. Soumis à un cabinet conseil, il se révèle très contraignant pour la commune. M. le Maire a demandé à son représentant de revoir certaines clauses dans un sens plus favorable à la commune. M. PERNET Florian et M. le Maire vont poursuivre l'étude précise de ce projet de convention avant de le présenter et le mettre en discussion à l'ensemble du Conseil Municipal.

##### **PROJET SOREA**

Le représentant de la SOREA souhaite obtenir de la commune qu'elle prenne une délibération permettant le début des études.

Le débat porte sur l'engagement de la commune à la fin des études.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas être automatiquement engagé vis-à-vis de SOREA quel que soit les résultats des études.

Le Conseil Municipal souhaite avoir plus d'information sur l'économie du projet.

Compte tenu de ces remarques, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Considérant le projet de station de pompage-turbinage porté par la société Sun'R Smart Energy et la SOREA (les porteurs),

Considérant la présentation qu'en a fait la SOREA,

Considérant l'implantation prévisionnelle sur la commune d'Albiez-le-Jeune d'un bassin pour partie sur des parcelles appartenant à la commune, dans le secteur de « la Fesse »,

Considérant le tracé prévisionnel de la conduite forcée, ainsi que celui des accès au site,

Considérant que les porteurs sollicitent une mise à disposition des terrains à des fins d'études à titre gracieux,

Considérant que les porteurs solliciteront une mise à disposition à titre onéreux des terrains pour la construction si les dites études s'avéraient favorables,

Considérant les retombées économiques positives d'un tel projet pour la commune aussi bien en activités qu'en taxes en découlant,

#### **Arrête que**

- *Le projet présente un intérêt certain pour la commune. Celle-ci se prononce favorablement à la poursuite des études.*

- *Les terrains communaux ciblés par les porteurs seront mis à disposition à titre gracieux le temps des études (impacts, géotechniques...) pour mener à bien le projet.*

- *Le Conseil Municipal demande que dès que l'avancement des études le permettra un projet détaillé avec des indications chiffrées soit présenté à la commune avant de passer à la phase de construction.*

- *Une réunion du Conseil Municipal validera la phase suivante.*

- *M. le Maire est mandaté pour mener les discussions autour de la mise à disposition des terrains communaux à titre onéreux en vue de la phase de construction.*

- *Une réunion du conseil Municipal validera les conditions de mise à disposition des terrains communaux à titre onéreux.*

#### **INFORMATION SUR LES ANIMATIONS : LES CELTI'CIMES, CONCERTS, FETE DE LA MONTAGNE**

Les Celti'Cimes / Concerts

Aucun concert n'est prévu cet été, la commune décide de s'investir dans les Celti'Cimes sur deux jours, le week-end du 16 et 17 juillet. Une réunion d'organisation est prévue le 20 février pour mise au point.

La commune se laisse cependant la possibilité d'organiser un concert au mois d'août si une opportunité se présente.

La Fête de la Montagne

La Fête de la Montagne est coordonnée par Maurienne Tourisme, elle se déroule le week-end du 25 et 26 juin.

Les animations prévues sont à l'initiative des associations, des particuliers et de collectivités.

Certaines associations ont déjà prévu des actions : « Arts et Cimes » : Masterclass de peinture, exposition ; « Maurienne généalogie » : avec exposition et mise à disposition d'arbres généalogiques pour les habitants d'Albiez-le-Jeune ; M. Jean-Pierre GEUTAL propose une projection de films locaux ; L'ONF propose une visite guidée sur le terrain, sur le thème de la forêt en montagne.

D'autres projets peuvent s'y joindre.

La commune accompagnera cette manifestation.

#### **INFORMATION SUR LE DEPLACEMENT DES ARMOIRES FRANCE TELECOM/ADSL ET CABINE TELEPHONIQUE**

Les appareillages téléphoniques sous le préau de la Mairie pourraient être déplacés gratuitement par Orange sur notre demande.

L'armoire ADSL également sous le préau appartient au Conseil Général ne dépend pas d'Orange.

La cabine téléphonique est appelée à disparaître sous peu. Certains conseillers souhaitent la démonter et la réinstaller en un autre lieu, en tant que témoin du passé.

#### **INFORMATION SUR LE PROGRAMME DES TRAVAUX DE L'ONF**

M. le Maire fait connaître au Conseil municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2016.

La Nature des travaux est la suivante : Dégagement, dépressage de semis naturels : Parcelles 3 - 4 – 29.

Le montant estimatif des travaux est 9.855,00 euros HT.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

⇒ Dépenses subventionnables 9.855,00 €

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional 2.957,00 €

Montant total des subventions 2.957,00 €

⇒ Somme totale à la charge de la commune s'élève à 6.899,00 € HT (autofinancement)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté,
- Charge M. le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
- Sollicite l'aide du Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention,
- Atteste que la commune relève du régime de TVA suivante : régime forfaitaire agricole.

M. GUY Philippe intervient et souhaite qu'un courrier soit fait à l'attention de la Vice-Présidente de la Région déléguée à l'Agriculture pour lui demander la révision à la hausse du taux de subvention, auparavant à 60%, il est maintenant à 30%.

### PROJET DE SOUMISSION DE PARCELLES FORESTIERES

Le représentant de l'ONF conseille la commune de soumettre de nouvelles parcelles communales au Régime Forestier.

Dans le périmètre de la zone considérée, il se trouve deux parcelles enclavées. : ZN 20 et ZN 21.

Cette situation nécessite que ces deux parcelles soient délimitées et matérialisées sur le terrain, ce qui représente un coût non négligeable.

Il serait alors opportun que la commune acquière ces parcelles.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce pour l'achat de cette parcelle et charge M. le Maire de faire des propositions aux propriétaires.

### REMPLACEMENT DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire indique que l'article L273-12 du code de Collectivités Locales prévoit :

*« En cas de cessation concomitante par un élu de l'exercice d'un mandat de conseiller communautaire, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire pris dans l'ordre du tableau établi à la date de l'élection subséquente du maire et de ses adjoints ».*

En conséquence, Monsieur DUSUD Alain devient délégué suppléant de la commune à la Communauté de Commune de l'Arvan et au SIVAV.

En ce qui concerne la représentation au SIVAV, les statuts de cette instance prévoient que ses membres sont élus par la Communauté de communes et les communes de St Alban et de St Colomban-des-Villards.

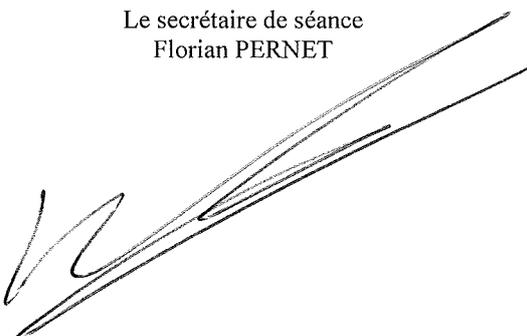
Le Conseil Municipal propose également M. DUSUD Alain pour ce poste.

### FORMATION DU PERSONNEL DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la formation « Saisie du Budget 2016 » de la secrétaire de Mairie auprès de l'ASADAC pour un montant de 160€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 43.

Le secrétaire de séance  
Florian PERNET



Le Maire  
Jean-Michel REYNAUD

